

# Déclaration d'accident\*

A REMPLIR PAR LE CORRESPONDANT QUALIFIE DU CLUB  
OU LA VICTIME SI CELLE-CI EST ARBITRE

Nom et n° matricule du club (ou n° matricule du  
groupement corporatif ou adhérent) . . . . .  
(en caractères majuscules d'imprimerie)

Nom et prénoms du (de la) blessé(e)  
(en caractères majuscules d'imprimerie)

**N° d'affiliation-URBSFA**

Sa date de naissance  
Son adresse exacte

Le blessé est-il assujéti à l'AMI ou à charge d'un assujéti?  
Est-il en période de stage auprès de sa mutuelle? . . .  
Citez le nom et l'adresse de cette mutuelle . . . . .  
Numéro d'affiliation du blessé après de sa mutuelle .

Est-il orphelin ou à charge d'un pensionné, d'une veuve ou  
d'un invalide? . . . . .

Est-il **étudiant-employé-ouvrier**...?  
Quelle est sa profession? . . . . .  
Nom et adresse de l'employeur . . . . .  
Est-il assujéti à la Sécurité Sociale en qualité de joueur?  
.....

**Date et heure de l'accident**

Sa fonction (barrer les mentions inutiles)

A) Au cours de quel match officiel ?  
Quelle division et quelle série ? . . . . .

B) Au cours de quel match amical ?

C) Au cours de quel entraînement ? . . . . .

Sur quel terrain ? . . . . .

Circonstances de l'accident ? . . . . .

En cas de coup volontaire, citez le nom et le club du  
responsable, si celui-ci a été exclu par l'arbitre . . . . .

S'il s'agit d'une agression proprement dite, évaluation  
du dommage matériel éventuel . . . . .

Y a-t-il eu procès-verbal ? . . . . .

Par qui a-t-il été dressé ? . . . . .

A la demande de qui ? (nom et adresse) . . . . .

**Si le blessé est arbitre - steward** : n° Compte auquel  
l'indemnité peut éventuellement être versée . . . . .

N° Matricule :

**N°**

Veuillez apposer une vignette "mutuelle" du blessé s.v.p.

...../...../20..... heures

joueur(se), arbitre, entraîneur, steward, bénévole  
ou autres : .....

OUI / NON

n° Compte .....

(Voir l'attestation médicale de constat au verso)

Date .....  
Signature du correspondant du club  
(ou de l'arbitre blessé) :

\* Cette déclaration doit nous parvenir dans les 21 jours calendrier après la date de l'accident.

